

2008/8855 - APPROBATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC
LA BIENNALE THEATRE JEUNES PUBLICS - BTJP
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Biennale Théâtre Jeunes Publics (BTJP) est une association qui organise un festival international de théâtre destiné au jeune public. Créée en 1977 par le Théâtre des Jeunes Années sous l'appellation R.I.T.E.J (Rencontres Internationales Théâtre et Jeunes spectateurs), cette manifestation a pris le nom de Biennale Théâtre Jeunes Publics en 1992.

Cette Biennale se déroule les années impaires et reçoit depuis sa création le soutien financier de la ville de Lyon, de la Région Rhône Alpes et de l'Etat.

L'Etat ayant fait part à l'Association de son intention de ne pas renouveler pour 2009 le soutien qu'il a apporté à cette manifestation, la Ville de Lyon et la Région Rhône Alpes devront dans les tous prochains mois définir avec l'Association les conditions dans lesquelles l'édition 2009 de la biennale pourra être assurée.

Dans l'immédiat, il est de la responsabilité de la ville, pour ne pas mettre l'association en difficulté, de verser les crédits votés au titre du budget 2008 qui permettront à la BTJP de faire face à ses dépenses courantes et de mener à bien les projets engagés dans la continuité de l'édition 2007. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- La convention financière susvisée, à échéance du 31 décembre 2008, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Biennale Théâtre Jeunes Publics, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN